



## Études thématiques

N° 587 / Décembre 2019

# L'OUEST GUYANAIS

## UN ENJEU ÉCONOMIQUE ET SOCIAL MAJEUR POUR L'AVENIR DE LA GUYANE



Pirogues sur le fleuve Maroni, à Saint-Laurent. Sur la rive d'en face, la commune surinamaïse d'Albina.  
@David FARDEL

## Sommaire

---

<b>SYNTHESE</b>	<b>3</b>
<b>L'OUEST EN BREF</b>	<b>4</b>
<b>I – UN TERRITOIRE À PART GEOGRAPHIQUEMENT ET DEMOGRAPHIQUEMENT</b>	<b>5</b>
1. Un isolement géographique avec les centres économiques et administratifs	5
2. Une intégration économique transfrontalière autour du Maroni	5
3. Le Maroni, bassin de vie de la population Bushinenguée	6
4. La croissance démographique conditionne le développement	6
<b>II – L'INFORMALITE COMME TOILE DE FOND DU PAYSAGE ECONOMIQUE</b>	<b>7</b>
1. La faiblesse apparente de l'économie formelle...	7
2. ... masque une économie informelle nourrie des spécificités locales	8
3. Plusieurs secteurs économiques illustrent la force de l'informalité	9
<b>III – LA PROBLEMATIQUE FONCIERE AU CŒUR DE NOMBREUX BLOCAGES</b>	<b>12</b>
1. L'occupation informelle des terrains contribue à la pénurie foncière	12
2. Le difficile déblocage du foncier de l'État	12
3. L'EPFA Guyane, acteur clé pour surmonter les difficultés	13
<b>IV – LA SPHÈRE PUBLIQUE : DES MOYENS INSUFFISANTS FACE A UN TERRITOIRE EXCEPTIONNEL</b>	<b>14</b>
1. Des collectivités locales endettées qui connaissent des difficultés de gestion	14
2. Des services publics en tension	14
3. Des logements sociaux insuffisants et inadéquats	15
4. Un cadre juridique peu adapté au niveau de développement	16
<b>V – LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>17</b>
1. La phère publique se réorganise	17
2. Vers un renforcement de l'accompagnement bancaire aux entreprises ?	17
3. D'importants investissements à venir	17
4. De forts besoins de formations	19

## Synthèse

---

L'Ouest guyanais, et en particulier la Communauté de Communes de l'Ouest guyanais (CCOG), est un territoire exceptionnel en France des points de vue économique, géographique, démographique et culturel. Vaste de 40 956 km<sup>2</sup>, soit 49 % de la Guyane, sa superficie excède celle de 8 des 13 régions métropolitaines<sup>1</sup>. Sa population cosmopolite de 93 000 habitants (35 % des Guyanais), majoritairement bushinenguée<sup>2</sup>, a quadruplé en trente ans, sous l'effet conjugué de l'accroissement naturel et de l'immigration. L'Ouest guyanais présente des caractéristiques fortes : (i) le français n'est ni la langue maternelle ni la langue véhiculaire dans la plupart des communes, (ii) l'emploi est d'abord informel, et (iii) l'habitat est principalement spontané, dans des logements construits en dehors du cadre légal (i.e. sans propriété foncière et/ou sans permis de construire).

La sous-région est en pleine transition : le mode de production traditionnellement autarcique des populations bushinenguées et amérindiennes, marqué par une faible division sociale du travail, cohabite avec la diffusion du capitalisme. L'informalité omniprésente de l'économie est en partie héritée des modes de vie traditionnels, persistants sur le territoire. La présence sur le terrain permet d'appréhender le rôle d'amortisseur social de l'économie souterraine, et d'entrevoir son ampleur dans des secteurs aussi divers que l'agriculture, l'orpillage, la pêche, les transports ou la construction.

L'analyse statistique constate une économie formelle faible, limitée à l'activité de la sphère publique et à la consommation marchande. Freiné par la pénurie foncière et par l'insuffisance des qualifications professionnelles de la population, le lent développement de l'entreprise privée est tiré par la croissance de la demande de biens et services, elle-même basée sur la forte poussée démographique.

L'action de la puissance publique peine à s'élever à la hauteur des enjeux importants de développement. Les collectivités locales sont endettées, ne disposent pas de capacités de financement suffisantes, et souffrent pour certaines de mauvaise gestion<sup>3</sup>. L'État tente d'assurer la continuité des services publics sur un territoire en manque notable d'infrastructures.

De la population très jeune émergera bientôt une génération nombreuse d'individus en âge de travailler. Les faiblesses de l'offre de formation locale, de l'économie formelle et du marché du travail, risquent de contraindre au chômage, à l'activité informelle ou au déplacement, une part croissante et majoritaire de la population. Dans ce territoire historiquement faiblement administré et éloigné des centres politiques, l'absence de perspectives d'avenir risque d'engendrer une montée des tensions sécuritaires et des revendications sociales.

D'importants investissements sont en cours sur le territoire, notamment grâce au Plan d'Urgence. Mais les retards structurels de développement et la croissance démographique sont d'une telle ampleur, que les projets semblent sous-calibrés pour répondre aux défis de l'Ouest. Une implication plus importante de la puissance publique et une adaptation plus fine aux spécificités locales seront nécessaires pour générer une amorce de croissance endogène.

---

<sup>1</sup> À titre de comparaison, la superficie des Pays-Bas est de 41 540 km<sup>2</sup>. Eurostat 2013

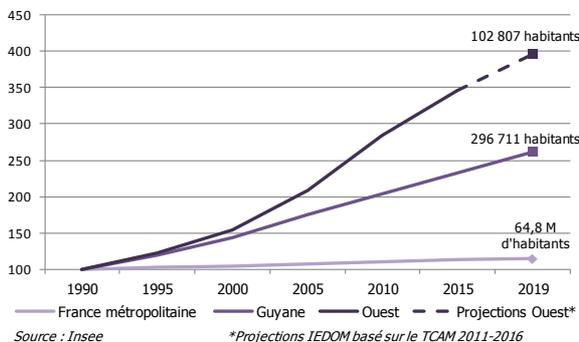
<sup>2</sup> Populations issues du marronnage (ayant débuté au XVIIe siècle) depuis les plantations surinamaises.

<sup>3</sup> Rapport de la Cour des comptes sur la CCOG — 14/06/2019 ; Rapport de la Cour des comptes : « La mise en œuvre des clauses financières du plan d'urgence Guyanes » — 17/09/2019 ; Cour des comptes : Jugement n° 2017-0018, commune de Mana — 31/05/2018.

# L'Ouest guyanais en bref

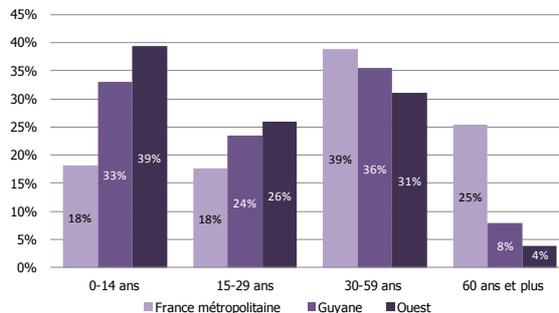
La population a quadruplé depuis 1990

## Population, base 100 en 1990



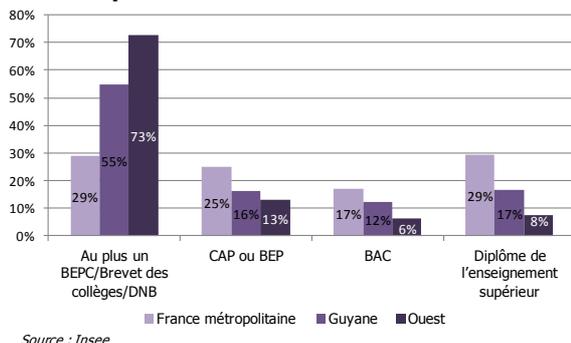
39 % de la population a moins de 15 ans

## Âge de la population en 2016



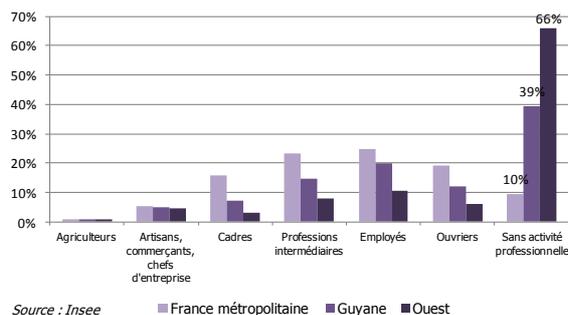
73 % des habitants ont un diplôme inférieur ou égal au Brevet

## Diplômes en 2016 : % des titulaires



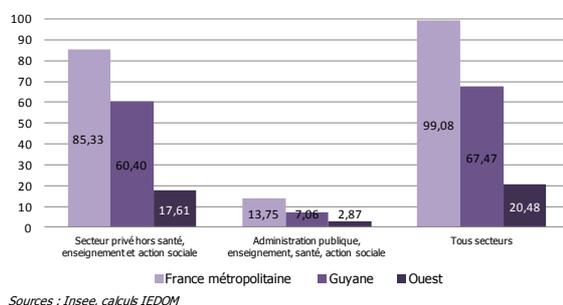
66 % des habitants se déclarent sans activité professionnelle

## Population entre 25 et 54 ans par CSP, en 2016



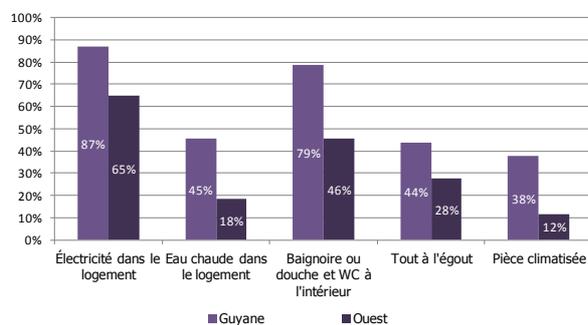
Il y a 4,8 fois moins d'établissements<sup>4</sup> formels par habitant dans l'Ouest qu'en métropole

## Nombre d'établissements pour 1000 habitants en 2015



35 % des logements n'ont pas l'électricité

## Confort des logements en 2016



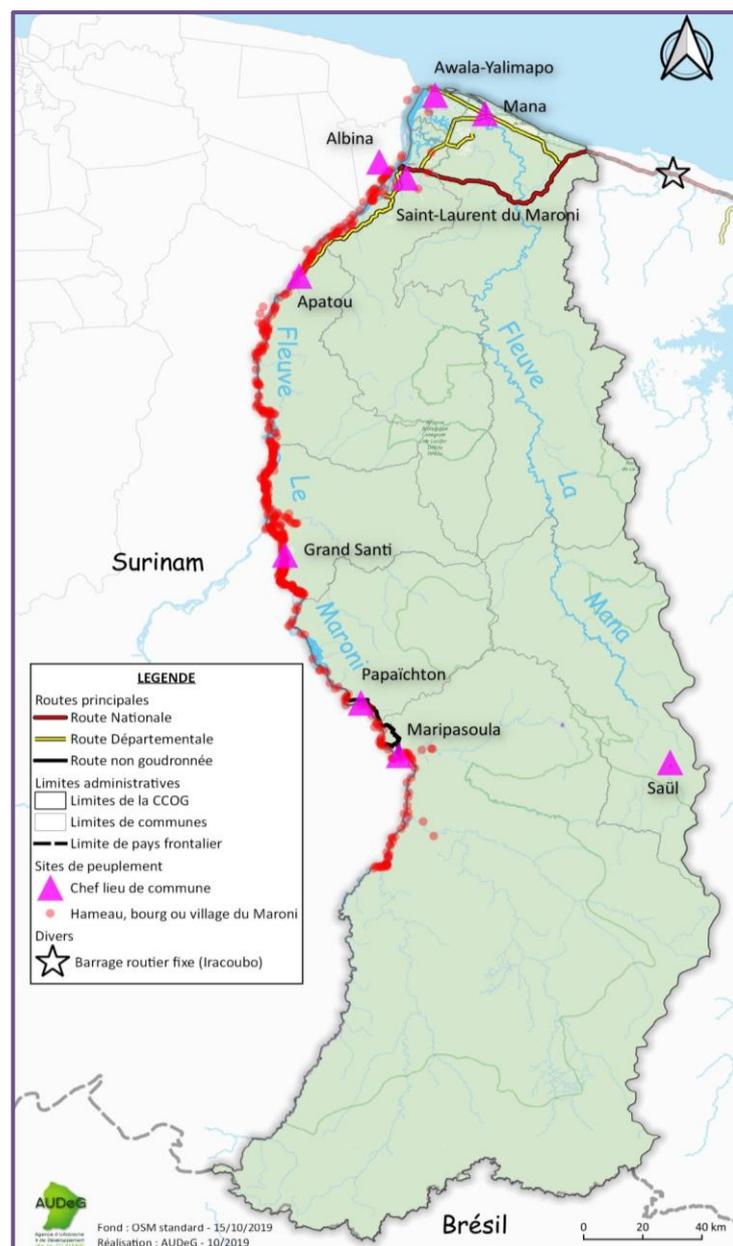
<sup>4</sup> Selon l'Insee, « l'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la "boutique" d'un réparateur de matériel informatique... ».

## I - Un territoire à part géographique et démographiquement

L'Ouest guyanais forme, avec l'est du Suriname, un ensemble géographique, culturel et économique transfrontalier. La sous-région est structurée par deux voies principales de communication, le fleuve frontière du Maroni, bassin de vie de la population bushinenguée, et la Route Nationale 1 qui relie Saint-Laurent-du-Maroni à Cayenne. La population, majoritairement allophone et concentrée pour moitié à Saint-Laurent, a quadruplé ces 30 dernières années, sous l'effet combiné de l'immigration et d'une transition démographique non achevée.

### 1. Un isolement géographique avec les centres économiques et administratifs

L'Ouest guyanais est, depuis les communes les plus proches (Mana et Saint-Laurent), distant de 250 km et de 3 h de route de Cayenne. Cet éloignement avec le chef-lieu du département est accentué pour le reste du territoire, et en particulier pour les **quatre communes non accessibles par la route**. Pour Maripasoula, Grand-Santi, et Papaïchton, le fleuve Maroni est le seul axe de communication, tandis que Saül est accessible uniquement par voie aérienne. Mana, Awala-Yalimapo, Saint-Laurent et Apatou (depuis 2010) sont reliés au réseau routier via la RN1.



Le territoire de l'Ouest guyanais  
@AUDEG

La population est concentrée à Saint-Laurent, deuxième ville et unique sous-préfecture de Guyane, qui compte 44 000 habitants en 2016, soit 47 % des 93 000 habitants de l'Ouest guyanais. Maripasoula (plus grande commune de France avec 18 000 km<sup>2</sup>), concentre 13 000 habitants et attire grâce à la richesse aurifère de son sol. Les deux agglomérations croissent rapidement et polarisent la population de la sous-région<sup>5</sup>, qui se répartit ensuite entre des communes de 7 500 à 10 500 habitants (Grand-Santi, Papaïchton, Apatou, Mana) et les villages d'Awala-Yalimapo et Saül. Les communes isolées comptent 31 % de la population ouest-guyanaise<sup>6</sup>.

### 2. Une intégration économique transfrontalière autour du Maroni

À l'isolement géographique de certaines communes de l'Ouest guyanais, s'ajoute un enclavement économique. Un poste de contrôle douanier marque physiquement l'entrée et la sortie du territoire, sur la route qui relie l'Ouest au reste de la Guyane. Il permet aux autorités de contrôler les flux, de personnes et de marchandises, qui transitent depuis le Suriname vers le reste de la Guyane par la route. L'Est surinamais est dans une situation analogue, avec un poste douanier situé sur l'axe routier entre Albina (qui fait face à Saint-Laurent) et Paramaribo.

Cette configuration fait de la région du Maroni une zone tampon, dans laquelle des flux continus de personnes et de biens peuvent transiter de manière informelle. Le trafic est évalué à 1 000 pirogues par jour, pour la seule ville de Saint-Laurent ; il est permis par la libre circulation en vigueur sur le Maroni. En outre, les centres de douane des deux rives sont aisément contournables. L'informalité est ainsi favorisée à l'intérieur d'un espace économique comprenant les deux côtés du fleuve : le Maroni joue le rôle de voie de communication, et de pivot à cet ensemble économique enclavé.

<sup>5</sup> « L'Ouest guyanais. Concilier développement économique et transformation sociale : un enjeu pour l'Ouest guyanais. » Insee Dossier Guyane n° 7. Décembre 2017.

<sup>6</sup> Insee, recensement de la population 2016, calculs IEDOM.

### 3. Le Maroni, bassin de vie de la population Bushinenguée

Traditionnellement installée des deux côtés du fleuve Maroni, la population bushinenguée est majoritaire dans l'Ouest guyanais. Elle a fortement augmenté avec la vague d'immigration provoquée par la guerre civile au Suriname (1986-1992, cf. encadré ci-dessous). Les différents groupes bushinengués<sup>7</sup> sont issus du marronnage des anciens esclaves du Suriname.

Le français n'est ni la langue maternelle ni la langue véhiculaire dans la plupart des communes de l'Ouest guyanais<sup>8</sup>. 42 % de la population est étrangère<sup>9</sup> et ne maîtrise pas forcément la langue nationale. À Maripasoula, Papaïchton et Grand-Santi, le nengee<sup>10</sup> est la première langue de 87 % des élèves de 10 ans<sup>11</sup>. C'est aussi le cas à Saint-Laurent, où c'est la langue maternelle de 56 % des élèves, contre 16 % pour le français<sup>12</sup>.

La population de l'Ouest guyanais est cosmopolite, avec des Bushinengués, des Amérindiens, des Créoles, des Métropolitains, et des immigrés chinois et Sud-américains notamment. Les Amérindiens vivent principalement à Awala-Yalimapo, et dans des villages du Haut-Maroni. Saül et Mana restent majoritairement créoles, et ont accueilli une immigration diverse<sup>1</sup>, tandis que les communes du Moyen et du Bas-Maroni sont majoritairement bushinenguées.

### 4. La croissance démographique conditionne le développement

En lien avec ce particularisme socioculturel, l'Ouest guyanais connaît une croissance démographique exceptionnelle à l'échelle de la France entière. La population a quadruplé depuis 1990. Le rythme décélère, mais reste élevé sur les 5 dernières années. La population a cru en moyenne d'environ 6,4 % par an entre 1999 et 2006, de 6,3 % sur les 5 années suivantes, et de 3,4 % entre 2011 et 2016. Le ralentissement est dû aux baisses combinées du solde naturel et de la contribution de l'immigration<sup>13</sup>.

Avec des moins de 15 et 30 ans qui représentent respectivement 39 % et 65 % de la population, contre 18 % et 36 % dans l'Hexagone, l'Ouest est un territoire très jeune. Sa transition démographique n'est pas aboutie, son taux de natalité, proche de celui de pays en développement comme le Sénégal ou l'Éthiopie<sup>14</sup>, a commencé à baisser à partir de la période 2006-2011, tandis que son taux de mortalité commence à se stabiliser.

	Taux de croissance annuel moyen	1999-2006	2006-2011	2011-2016
Ouest	De la population	6,4%	6,3%	3,4%
	solde naturel	3,8%	3,5%	3%
	solde des entrées sorties	2,6%	2,8%	0,4%
Guyane	De la population	3,9%	2,9%	2,5%
	solde naturel	2,6%	2,5%	2,3%
	solde des entrées sorties	1,3%	0,4%	0,2%
France Métropolitaine	De la population	0,7%	0,5%	0,4%
	solde naturel	0,4%	0,4%	0,4%
	solde des entrées sorties	0,3%	0,1%	0,1%

Source : Insee, RP2016

#### La guerre civile au Suriname : 1986-1992<sup>2</sup>

En 1984, Désiré Bouterse, alors chef du régime militaire qui gouverne le Suriname, licencie Ronnie Brunswijk, son garde du corps d'origine ndyuka. Au cours de l'année suivante, Ronnie Brunswijk devient un personnage populaire, surnommé « Robin des bois » dans la communauté bushinenguée du pays. Le 1<sup>er</sup> juillet 1986, « l'armée de libération » est créée par l'opposition, dont une partie est en exil aux Pays-Bas, elle sera dirigée par Ronnie Brunswijk qui parvient à mobiliser des jeunes de sa communauté. La guerre civile débute aussitôt : un poste militaire en forêt dans l'Est surinamais est attaqué, l'« armée de libération » est renommée le « Jungle Commando ». Fin 1986, l'armée de Désiré Bouterse répond violemment et commet des massacres sur les populations bushinenguées de l'Est surinamais.

Des milliers de réfugiés migrent alors vers Saint-Laurent-du-Maroni, s'installant dans les quartiers des berges, et de la Charbonnière. Début décembre, le Plan Maroni est lancé. Très rapidement, la Guyane compte entre 10 000 et 13 000 réfugiés. Cet afflux accélère un flux migratoire déjà en pleine croissance vers Saint-Laurent-du-Maroni, qui dénombre alors seulement 6 971 habitants (selon le recensement de l'Insee en 1982 qui ne compte pas les Bushinengués).

En juin 1990, Ronnie Brunswijk est arrêté à Cayenne et la Jungle Commando se rend en 1991. Durant l'été 1992, un accord de paix est signé avec le gouvernement civil, et marque le retour à la démocratie. Or, même après la fin du conflit, la majorité des réfugiés demeurent dans l'Ouest guyanais<sup>2</sup>.

<sup>7</sup> Ndyuka, Aluku ou Boni, Paamaka.

<sup>8</sup> Ministère de la Culture, Langues et cité n° 29, septembre 2017.

<sup>9</sup> Recensement de la population 2016. Insee.

<sup>10</sup> Dénomination généraliste qui regroupe les langues ndyuka, aluku et paamaka.

<sup>11</sup> Ministère de la Culture, Langues et cité n° 29, septembre 2017.

<sup>12</sup> Ministère de la Culture, Langues et cité n° 29, septembre 2017.

<sup>13</sup> Solde des entrées-sorties.

<sup>14</sup> Taux de natalité à 31,7 ‰ dans l'Ouest guyanais, contre 12,3 ‰ en France métropolitaine pour la période 2011-2016. Insee, recensement de la population 2016. 32 ‰ au Sénégal, 28 ‰ en Éthiopie. Trésor éco n° 242, août 2019.

<sup>1</sup> Réfugiés hmongs du Laos installés dans le village de Javouhey ; immigration haïtienne à Mana.

<sup>2</sup> Ministère de la Culture et de la Communication, Politiques urbaines et recompositions identitaires en contexte postcolonial : les marrons à Saint-Laurent-du-Maroni (1975-2012), Rapport de recherche février 2014, Clémence Léobal.

## II - L'informalité comme toile de fond du paysage économique

L'économie de l'Ouest guyanais est peu industrialisée, faiblement pourvoyeuse d'emplois, et dominée par le secteur tertiaire. La majeure partie de l'activité formelle relève de la sphère publique, tandis que l'entrepreneuriat informel domine le secteur privé. L'informalité concerne de nombreux secteurs et joue le rôle d'amortisseur social dans une sous-région en proie au chômage et à la précarité. Sa prévalence s'explique par un ensemble d'éléments historiques, géographiques, démographiques et culturels spécifiques au territoire.

### 1. La faiblesse apparente de l'économie formelle...

#### Un secteur formel sous-dimensionné...

**L'économie déclarée de l'Ouest guyanais est sous-dimensionnée et n'offre que peu d'opportunités pour les demandeurs d'emploi.** Les établissements formels et les emplois salariés ou non sont rares : l'Insee dénombre seulement 3 établissements et 23 emplois pour 100 habitants de 15 à 59 ans dans l'Ouest guyanais, contre 10 établissements et 65 emplois pour la Guyane en général, et 13 établissements et 71 emplois en métropole<sup>15</sup>.

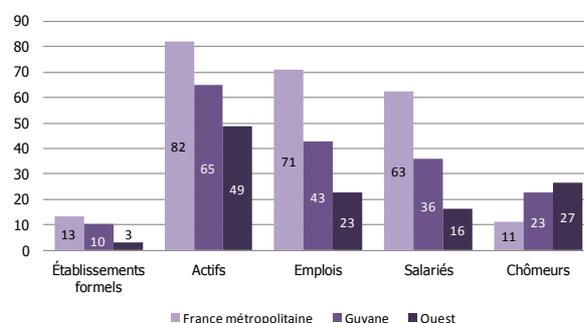
**Le taux de chômage en 2016 est de 54,7 %, 4 fois supérieur à celui de l'Hexagone<sup>16</sup>,** au sens du recensement de l'Insee. **La situation s'est aggravée depuis 2011,** où le chômage s'établissait à 46 %. Le découragement face à la faiblesse de l'offre d'emploi, et l'ampleur de l'activité informelle limitent les inscriptions à Pôle emploi (5 648 inscrits<sup>17</sup> [dont 35 % le sont depuis plus de 12 mois] contre 14 110 chômeurs recensés).

Parallèlement, **les difficultés de recrutement sont très importantes : 56,6 % des 906 projets de recrutement sont jugés difficiles à réaliser en 2019<sup>18</sup>.** Cette statistique augmente sur ces dernières années, le pourcentage de recrutements difficiles était de 38 % en 2013 pour 821 projets. La faiblesse des qualifications de base (maîtrise du français écrit et oral, savoir-être professionnel) est le premier obstacle pour les employeurs. Le faible taux de diplômés du territoire (73 % des habitants ont un niveau inférieur ou égal au brevet des collèges) complique encore davantage les recrutements sur des postes qualifiés.

#### ... principalement porté par la sphère publique

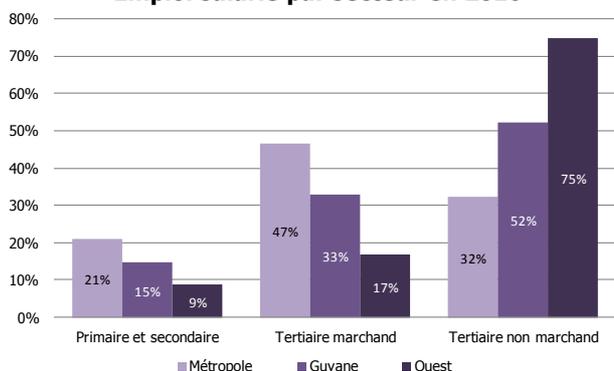
**Dans cette économie formelle restreinte, la place du secteur public est prépondérante : 70 % des salariés travaillent pour l'administration publique, l'enseignement, la santé ou l'action sociale.** Seuls 7 des 50 plus grands employeurs sont privés (dont les entreprises à capital détenu par l'État comme *La Poste*)<sup>19</sup>.

Pour 100 habitants de 15 à 59 ans en 2016



Source : Insee RP 2016, calculs IEDOM

Emploi salarié par secteur en 2016



Source : Insee, calculs IEDOM

**Portée par le développement démographique, la demande en croissance génère néanmoins des opportunités économiques,** principalement dans la construction et le secteur tertiaire. Le secteur primaire formel est principalement représenté par les entreprises d'exploitation aurifère, et par les agriculteurs de Mana. La construction, portée par les besoins en infrastructures, est la première composante du secteur secondaire. Encore plus que dans le reste de la Guyane, l'économie privée formelle est dominée par le secteur tertiaire, avec le poids important de la grande distribution.

<sup>15</sup> En 2016, l'Insee dénombre dans la CCOG 52 845 habitants âgés de 15 et 59 ans, et 11 818 emplois, soit 4,4 habitants pour un emploi. En métropole, ce sont 26,2 M d'emplois pour 36,4 M d'habitants soit 1,38 habitant par emploi. Recensement de la population 2016.

<sup>16</sup> Insee, recensement de la population 2016, 13,6 % en métropole, et 35,3 % en Guyane.

<sup>17</sup> Nombre de demandeurs d'emploi de catégories ABCDE à fin décembre 2016.

<sup>18</sup> Enquête BMO de Pôle emploi.

<sup>19</sup> « L'Ouest guyanais. Concilier développement économique et transformation sociale : un enjeu pour l'Ouest guyanais. » Insee Dossier Guyane n° 7. Décembre 2017.

## 2. ... masque une économie informelle nourrie des spécificités locales

### La forte informalité de l'économie cohabite avec les versements de prestations sociales

**Les versements de prestations sociales entretiennent des rapports de dépendance et de renforcement mutuel avec l'économie souterraine.** En effet, l'apport en ressources financières alimente la demande sur le marché informel, tandis que la crainte de perdre la rente des prestations peut freiner l'engagement dans l'emploi formel.

**À fin décembre 2015, 44 % des ménages de l'Ouest guyanais bénéficiaient de minima sociaux<sup>20</sup>.** Les allocations familiales couvraient pour leur part 71 % des familles avec enfants du territoire et 45 % des ménages. Le nombre de personnes bénéficiaires de minima sociaux a augmenté plus rapidement que la population depuis 2010 (+54 % entre 2010 et 2018 contre approximativement +35 %)<sup>21</sup>.

### La force de l'économie informelle, héritage de modes de vie traditionnels et conséquence de la porosité du Maroni

**L'apparente faiblesse du secteur privé masque une réalité empreinte d'informalité :** de vastes pans de l'économie fonctionnent sans déclaration. La force de l'informalité de l'Ouest guyanais couvre une vaste typologie d'activités, de la production domestique de fruits et légumes, en passant par le salon de coiffure informel, jusqu'au transport de cocaïne. Sa prévalence trouve ses racines dans plusieurs spécificités.

**La faible division sociale du travail, héritée d'un mode de vie traditionnellement autarcique, limite la professionnalisation de la population.** L'activité agricole illustre le phénomène, seulement 486 habitants de l'Ouest se sont déclarés à l'Insee comme agriculteurs en emploi<sup>22</sup>, alors que 4 655 exploitations sont recensées<sup>23</sup>. Les personnes interrogées ne semblent pas considérer cette activité comme un emploi, car elle fait partie intégrante d'un mode de vie qui ne s'articule pas autour d'une activité professionnelle unique<sup>24</sup>. En lien avec les modes de vie traditionnels, la prévalence de l'habitat spontané (59 % de bâtis spontanés à Saint-Laurent, 62 % à Mana)<sup>25</sup> grève aussi l'activité déclarée, en limitant le marché formel de la construction privée de logements, et en créant une pénurie de foncier disponible nuisible à tous les acteurs économiques. En outre, la faiblesse du niveau de revenu des habitants tire vers le bas les prix de marché, ce qui limite la rentabilité des producteurs payant l'impôt, et respectant les contraintes règlementaires.



Quartiers d'habitats spontanés à Saint-Laurent-du-Maroni.  
© David Fardel

**L'informalité profite aussi de la situation frontalière,** avec l'existence d'importants flux de marchandises. Les réglementations différentes entre les deux rives, et la porosité de la frontière Maroni, permettent aux agents économiques de profiter sans obstacle des avantages des deux économies. En conséquence, des quantités importantes de produits à faible valeur ajoutée, ou interdits en Guyane (agroalimentaire et matériaux d'orpaillage notamment) transitent vers l'Ouest guyanais, tandis que certains produits manufacturés partent vers la rive surinamaïse<sup>26</sup>. Au regard des enjeux élevés de sécurité<sup>27</sup>, du rôle d'amortisseur social de l'informalité économique, et de son omniprésence, les contrôles et sanctions prévus légalement semblent peu aisés à mettre en œuvre. En outre, **les activités illégales massives dans l'Ouest,** telles que l'orpaillage clandestin et le trafic de cocaïne, **alimentent le caractère souterrain du reste de l'économie** par effet d'entraînement.

<sup>20</sup> Revenu de Solidarité Active, Allocation Adultes Handicapés ou Revenu de Solidarité Outre-mer. Le taux baisse à 33 % au niveau de la Guyane. Source : CAF de Guyane.

<sup>21</sup> Sources : CAF de Guyane ; projections IEDOM à partir de données du recensement de population 2016, Insee.

<sup>22</sup> Insee, recensement de la population 2016.

<sup>23</sup> DAAF, recensement agricole 2010.

<sup>24</sup> « L'Ouest guyanais. Concilier développement économique et transformation sociale : un enjeu pour l'Ouest guyanais. » Insee Dossier Guyane n° 7. Décembre 2017.

<sup>25</sup> AUEDG « Urbanisation spontanée », novembre 2018.

<sup>26</sup> La SARA fait état d'une demande supérieure de bouteilles de gaz dans les communes du Maroni, le Super U de Saint-Laurent accueille des clients surinamais qui profitent de prix plus avantageux sur certains produits.

<sup>27</sup> Source gendarmerie de Saint-Laurent : un vol à main armée tous les deux à trois jours à Saint-Laurent-du-Maroni.

### 3. Plusieurs secteurs économiques illustrent la force de l'informalité

#### Le transport : un secteur dont la formalité dépend des marchés publics

**Adapté à la géographie et répondant au manque d'infrastructures routières, le transport fluvial par pirogues est un marché majeur.** C'est un secteur très spécialisé, le savoir-faire des transporteurs permet de faire transiter, à travers des rapides, des personnes et tout type d'équipements, même très lourds (pelleteuse, hélicoptère, camion-citerne). Sa partie formelle est consacrée principalement aux transports scolaires et commerciaux. Pour le transport scolaire, des appels d'offres sont émis par les collectivités locales pour une délégation de service public. Ce système oblige les entreprises voulant y répondre à se formaliser pour obtenir les marchés. Le fret fluvial répond à la même logique : les entreprises formelles existent et répondent aux besoins des rares établissements déclarés qui travaillent en communes isolées, essentiellement pour la construction et l'énergie (alimentation en fioul des centrales EDF). L'activité formelle semble donc limitée aux marchés publics.



Transport sur pirogues d'un hélicoptère du Samu entre Maripasoula et Saint-Laurent en mai 2014.  
© Alex Leveille

#### Les services publics de transports en commun (non scolaires) sont faibles ou inexistants dans l'Ouest guyanais.

Des bus intercommunaux relient Saint-Laurent aux autres communes routières, mais les fréquences sont faibles. Le covoiturage est très utilisé depuis et vers la sous-préfecture, il prend la forme de taxis collectifs (formels ou non), ou se fait via des annonces de services informels sur Internet. Pour la liaison avec les communes du Maroni, des piroguiers proposent leurs services, massivement de manière non déclarée. **Pour les transports intracommunaux, aucune des communes de la CCOG ne dispose de services publics organisés.** À Saint-Laurent-du-Maroni, les « taxis marrons » comblent le besoin en offrant un service à bas coûts complètement informel. Des réunions d'information ont été organisées en lien avec la sous-préfecture et la mairie afin de mettre en place les moyens pour accompagner les acteurs vers la formalité.

#### L'orpaillage illégal : fléau d'un secteur minier en transition

**La refonte actuelle du code minier crée une incertitude règlementaire qui trouble les perspectives du secteur.** Lancées à l'automne 2019, les concertations avec les entreprises minières devront contribuer à l'émergence d'un projet de loi, qui arriverait au Parlement au premier semestre 2020. Cette refonte a été accélérée par la médiatisation du projet Montagne d'Or, situé dans l'Ouest guyanais. Le gouvernement, sans attendre la demande d'autorisation de travaux de la part de la compagnie, a annoncé que le projet ne se ferait pas dans les conditions actuelles.

**L'une des activités les plus importantes du secteur primaire est l'exploitation aurifère.** En 2017, approximativement 700 kg d'or ont été extraits de manière formelle dans l'Ouest guyanais, soit la moitié de la production guyanaise. À côté de ces chiffres formels, la production de l'orpaillage illégal s'élèverait approximativement à 4,5 tonnes dans l'Ouest<sup>28</sup>.

#### La porosité de la frontière avec le Suriname facilite l'acheminement des équipements nécessaires à l'orpaillage.

Du carburant, du matériel et de la nourriture viennent depuis l'autre côté du fleuve alimenter les placers aurifères. Ceux-ci, sur lesquels vivent parfois plus de 1 000 personnes offrent des débouchés importants, ce qui incite les agents économiques à rester dans l'économie souterraine.

#### TRANSPORT DE COCAÏNE : 1/3 DE LA PRODUCTION MONDIALE PASSERAIT PAR LA GUYANE ET LE SURINAME

Informel et illégal, le commerce de la cocaïne semble être en pleine expansion dans l'Ouest guyanais. **Les saisies par les douanes de Guyane ont augmenté de 94 % entre 2017 et 2018.** À dire d'experts, le Suriname étant une plaque tournante mondiale du trafic, et la Guyane un point d'entrée précieux vers l'Union européenne, de nombreux Guyanais de l'Ouest seraient recrutés pour servir de « mule » et transporter le produit vers l'Hexagone. Une mule recevrait entre 3 500 à 5 000 euros par voyage, frais non compris, et transporterait entre 1 et 6 kg. Les douanes guyanaises ont intercepté 483 passeurs en 2018 et plus d'une tonne de cocaïne ; à Orly le bilan est de 393 mules et 803 kg. Les douaniers ayant les moyens d'interpeller un nombre limité de passeurs par vol, la stratégie des trafiquants serait de saturer les services de l'État, en concentrant jusqu'à 30 mules sur un même vol.

<sup>28</sup> Source : État-major de lutte contre l'orpaillage et la pêche illégale

## Une pêche marine formelle inexistante et une pêche fluviale non régulée

**Aucun des 148 navires de pêche marine déclarés à la Direction de la Mer n'est immatriculé dans l'Ouest guyanais.** Une pêche informelle existe, et cohabite avec des navires surinamais et guyanais qui exploitent illégalement ces eaux très poissonneuses.



Infrastructure communale fermée depuis 2014.  
Saint-Laurent-du-Maroni. © Liova Romeo



Marché informel de poissons à Saint-Laurent-du-Maroni.  
© Liova Romeo

**La pêche fluviale n'est pas réglementée en Guyane<sup>29</sup>.** C'est une activité répandue dans l'Ouest : le poisson constitue traditionnellement une importante ressource alimentaire tant pour les Amérindiens que pour les Bushinengués. À Saint-Laurent, un marché se tient chaque jour, faisant travailler plus d'une vingtaine de pêcheurs et de revendeurs. Complètement informel depuis la fermeture de l'infrastructure communale en 2014, des frigidaires débranchés (remplis de glace provenant du Suriname) servent d'étals de fortune. Il dessert les particuliers et les restaurateurs de la ville et de sa périphérie, et générerait une tonne de poisson par semaine représentant un chiffre d'affaires annuel environnant les 700 000 €<sup>30</sup>.

## Une agriculture majoritairement traditionnelle et informelle

**La CCOG compte 486 agriculteurs en emploi<sup>31</sup> et 558 entreprises agricoles déclarées<sup>32</sup>, sur les 4 655 exploitations recensées<sup>33</sup>.** Cette différence illustre la large place de l'agriculture traditionnelle. Les entreprises agricoles formelles se situent principalement à Mana, commune qui accueille une population d'agriculteurs d'origine hmong<sup>34</sup> dans le village de Javouhey. Ces derniers ont été accompagnés par les pouvoirs publics pour développer une agriculture professionnelle, et produisent principalement des fruits et légumes. Par ailleurs, une quinzaine d'élevages bovins et une vingtaine d'élevages porcins sont localisés à Mana. Les éleveurs disposent d'un abattoir sur la commune, qui fonctionne à pleine capacité, soit près de 150 tonnes par an. Il devrait s'agrandir dans les prochaines années afin d'accompagner la croissance des besoins, tirée par la démographie.

**Mis à part les agriculteurs de Mana, les exploitations sont généralement informelles.** La culture sur abattis brûlés fait partie du mode de vie traditionnel des Amérindiens et des Bushinengués. Exercée majoritairement par des femmes (à plus de 60 %), l'agriculture permet de générer une ressource alimentaire et un revenu (60 % des exploitants vendent plus de 75 % de leur production)<sup>35</sup>. La production non consommée serait vendue informellement, notamment à certains agriculteurs déclarés<sup>36</sup>. Par la RN1 transiteraient également des produits agricoles importés illégalement du Suriname. Au total, ce seraient plus de 3 000 tonnes<sup>37</sup> par an qui se déverseraient depuis le Suriname et l'Ouest vers les marchés de Kourou et Cayenne. Les saisies de fruits et légumes des douanes ont été de 80 tonnes en 2018.

**Pour accélérer la structuration et le développement de la filière, la CCOG élabore un plan de développement agricole.** Les diagnostics ont été réalisés, et l'ingénierie des politiques publiques est en cours de finalisation. Celles-ci devraient être validées par le comité de pilotage au début de l'année 2020, afin d'aboutir à un programme d'actions à financer avant le renouvellement du Plan de Développement Rural de la Guyane (PDRG), qui courra de 2021 à 2027. Cela permettra aux politiques publiques envisagées de bénéficier des fonds régionaux, nationaux et du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), qui alimentent le PDRG.

<sup>29</sup> Contrairement à l'Hexagone où un permis de pêche est demandé. Seul un arrêté préfectoral s'applique sur le lac du barrage de Petit-Saut pour la préservation des aïmaras (poisson d'eau douce prisé).

<sup>30</sup> Chiffrage à partir d'estimations réalisées par « le carbet des associations » de Saint-Laurent-du-Maroni.

<sup>31</sup> Insee, recensement de la population 2016.

<sup>32</sup> Insee, répertoire des entreprises et des établissements, données définitives 2016.

<sup>33</sup> DAAF, recensement agricole 2010.

<sup>34</sup> Des réfugiés hmongs du Laos ont été accueillis à Javouhey à partir de 1979. Ils ont été accompagnés par la puissance publique pour développer l'agriculture dans le département.

<sup>35</sup> DAAF, recensement agricole 2010.

<sup>36</sup> Les douanes ne disposent pas de balance pour peser les camions ni de local pour les stocker.

<sup>37</sup> À dire d'expert, 15 camions d'environ deux tonnes traversent 2 fois par semaine l'Ouest guyanais.

## La persistance de l'autoconstruction informelle des habitats



Habitation informelle en construction. Saint-Laurent-du-Maroni.  
© Liova Romeo

**Les communautés amérindiennes et bushinenguées pratiquent traditionnellement l'autoconstruction de leurs domiciles.** Ce mode de production non déclaré continue de se substituer en grande partie à l'activité formelle, et doit être mieux pris en compte par les pouvoirs publics.

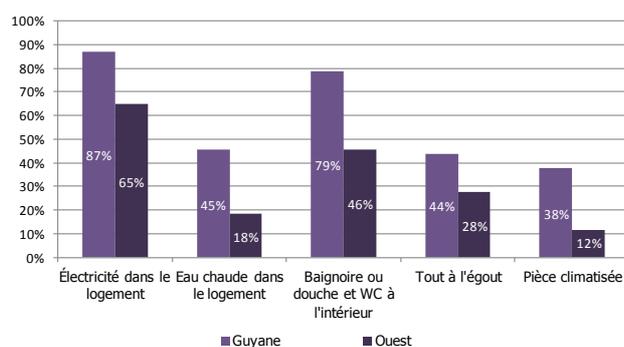
**Les entreprises du BTP actives dans l'Ouest se consacrent principalement à la réalisation de commandes publiques** et à la vente de programmes VEFA<sup>38</sup> aux bailleurs sociaux. Elles sont peu présentes sur le marché de la construction de logements privés. En outre, à dire d'experts, elles feraient face à la concurrence des entrepreneurs informels qui profitent de la situation frontalière pour les matériaux, comme pour la main-d'œuvre. Les entreprises du BTP subissent aussi des coûts de gardiennage des terrains, nécessaires pour empêcher leur occupation illégale. Enfin, pour les chantiers en

communes isolées, le coûteux acheminement des matériaux de construction par pirogues pèse sur leur rentabilité. Ces éléments sont autant de freins au développement d'un parc privé de qualité et financièrement accessible, dont la population a besoin.

**Encore plus qu'ailleurs en Guyane, les constructions spontanées d'habitations sont très dynamiques**, des quartiers entiers se développent rapidement. L'autoconstruction côtoierait l'entrepreneuriat irrégulier ; les deux phénomènes étant difficiles à distinguer. À dire d'expert, des entreprises parfois basées au Suriname sont actives de manière totalement souterraine. Elles seraient en capacité, grâce à de la main-d'œuvre non déclarée et des matériaux venus du Suriname, de bâtir à bas coûts un logement simple (cf. photo ci-dessus) en moins d'un mois. Les habitats sont généralement bien construits, avec des maisons en bois ou en dur.

**Néanmoins, un problème majeur se pose pour le raccordement de ces maisons aux réseaux de transports, d'eau et d'électricité.** En 2016, sur les 19 200 résidences principales de l'Ouest guyanais, 12 400 logements disposent d'électricité<sup>39</sup>, et EDF compte seulement 8 200 clients résidentiels<sup>40</sup>. 35 % des logements ne disposent donc pas de l'énergie électrique, et 34 % des logements électrifiés sont raccordés soit de manière sauvage, soit grâce à des installations autonomes du réseau EDF. Au niveau des eaux usées, seuls 28 % des 19 200 logements sont raccordés au système du tout à l'égout<sup>41</sup>.

### Confort des logements en 2016



Source : Insee

<sup>38</sup> VEFA pour ventes en état futur d'achèvement. Les entreprises de constructions vendent sur plans, aux bailleurs sociaux, des résidences prêtes à la location.

<sup>39</sup> Insee, recensement de la population 2016.

<sup>40</sup> EDF, [opendata-guyane.edf.fr](http://opendata-guyane.edf.fr)

<sup>41</sup> Insee, recensement de la population 2016.

### III - La problématique foncière au cœur de nombreux blocages

**Le manque de foncier disponible pour les entreprises privées, lié à l'habitat informel et au déblocage difficile de l'importante emprise foncière de l'État, est une problématique clé pour l'économie ouest-guyanaise. L'action de l'Établissement Public Foncier et d'Aménagement de la Guyane, chargé de mettre en place l'Opération d'Intérêt National et d'accompagner les collectivités locales dans leurs projets de développement urbain, contribue à l'amélioration de la situation.**

#### 1. L'occupation informelle des terrains contribue à la pénurie foncière

**Historiquement faiblement administrés**, car l'Ouest guyanais appartenait majoritairement au vaste et peu peuplé territoire de l'Inini<sup>42</sup>, **les habitants vivent majoritairement sur des parcelles sans titre d'occupation**. En 2015, à Saint-Laurent-du-Maroni, la part du bâti spontané — construction sans autorisation d'urbanisme — dans le bâti total est de 59 %<sup>43</sup>. Cette part monte à 62 % à Mana et est bien plus élevée encore dans les communes de l'intérieur. La croissance du bâti spontané s'établit à + 5,1 % par an sur la période 2011-2015 à Saint-Laurent, et +0,9 % à Mana. La part de ce bâti dans le bâti total est stable pour Saint-Laurent et régresse pour Mana (-13 points) depuis 2001.

**Ce phénomène ronge le marché immobilier en réduisant le foncier disponible, ce qui freine l'installation d'entreprises formelles**. L'habitat spontané irrégulier a un effet d'autant plus néfaste qu'il affecte des zones à forts enjeux de développement (41 % du bâti spontané de Saint-Laurent se situe en zone OIN, ZAE, NPNRU ou ZAC<sup>44</sup>). La problématique foncière est donc étroitement liée, en amont par l'occupation des terrains, et en aval par les difficultés des entreprises formelles à s'installer, à la très large place de l'informel dans l'Ouest guyanais.

#### 2. Le difficile déblocage du foncier de l'État

Le foncier de l'Ouest guyanais est détenu à 99 % par l'État<sup>45</sup>. Les surfaces se situent majoritairement en forêt, mais pas uniquement. **L'État détient respectivement 30 %, 49 % et 73 % des zones à urbaniser des PLU<sup>46</sup> de Saint-Laurent, Mana et Maripasoula<sup>47</sup>.**

Une demande de foncier à l'État suit une procédure complexe (cf. encadré ci-contre). L'absence de calendrier public pour les réunions des commissions d'attribution empêche les porteurs de projets d'avoir de la visibilité. **De plus, les délais de traitement des dossiers sont inconnus au moment du dépôt de la demande, et sont plutôt longs<sup>48</sup>.**

**Une transformation profonde est engagée pour faciliter le déblocage du foncier en Guyane**. Premièrement, les Accords de Guyane ont prévu la mise en place de « comités techniques de cession onéreuse » (CTCO) qui, à l'instar des Commissions d'Attribution Foncière (CAF) pour les cessions gratuites, rassemblent les administrations concernées et des élus locaux<sup>49</sup> pour statuer sur les

**La procédure est identique pour un particulier, une entreprise, une collectivité locale, un établissement public, un agriculteur, ou une communauté autochtone d'habitants**. Celui qui souhaite obtenir une parcelle foncière du domaine privé de l'État doit déposer un formulaire de demande auprès du Service Local du Domaine (SLD)<sup>3</sup>. Le formulaire requiert, à la charge du demandeur, une description précise du projet envisagé et les coordonnées GPS de la parcelle demandée. Si le terrain doit être défriché, un dossier complémentaire est demandé par la DEAL<sup>4</sup> (de plus, un avis de l'Autorité Environnementale est émis pour les surfaces supérieures à 20 ha). Deux types de demandes existent : les **cessions gratuites** (pour les agriculteurs, les collectivités locales et les communautés d'habitants) et les **cessions onéreuses** (particuliers, agriculteurs demandant de petites parcelles et entreprises). La décision d'attribution est prise par la préfecture, après avis des administrations, de personnalités qualifiées et de la mairie. Elle dépend de la qualité des projets, et de leurs compatibilités avec les réglementations urbanistiques et environnementales, ainsi qu'avec les orientations de développement de l'État et des collectivités locales.

<sup>42</sup> Jusqu'en 1969, l'intérieur de la Guyane constituait le territoire, puis l'arrondissement, de l'Inini et était administré directement et uniquement par l'État.

<sup>43</sup> AUEDG « Urbanisation spontanée », novembre 2018. La part du bâti spontané dans le bâti total est stable par rapport à 2001 où elle représentait déjà 59 %.

<sup>44</sup> OIN : Opération d'Intérêt National, ZAE : Zone d'Activités Économiques, NPNRU : Nouveau Programme National de Renouveau Urbain, ZAC : Zone d'Aménagement Concerté.

<sup>45</sup> AUDEG, observatoire foncier de la Guyane, « Propriété foncière. Atlas cartographique 2017 ». Septembre 2018.

<sup>46</sup> Les zones à urbaniser sont les secteurs communaux qui sont potentiellement disponibles pour des projets urbains (logements, entreprises...) dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

<sup>47</sup> AUDEG, observatoire foncier de la Guyane, « Propriété foncière. Atlas cartographique 2017 ». Septembre 2018.

<sup>48</sup> À titre indicatif, les demandes de cessions gratuites agricoles prennent en moyenne 2 ans avant de passer en commission, et 4 ans de plus avant signature du bail (dus principalement au temps nécessaire au bornage du terrain par un géomètre-expert, à la charge de l'acquéreur). Source : DAAF.

<sup>49</sup> DEAL, DAAF, Préfecture, SLD, maire ; selon le cas : élus de la chambre d'agriculture.

<sup>3</sup> Anciennement France Domaine, service intégré à la Direction des finances publiques.

<sup>4</sup> Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

demandes des particuliers et des entreprises<sup>50</sup>. Deuxièmement, **une Mission Foncière intégrée verra le jour au 1<sup>er</sup> janvier 2020**, suite à la réorganisation des services de l'État dans le département. Elle rassemblera dans une seule administration les agents de la DEAL, de la Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF), de la Préfecture et du Service Local du Domaine. L'objectif est d'accélérer toutes les procédures liées aux cessions foncières de l'État. Cette nouvelle organisation devra également transférer 400 000 hectares de parcelles foncières aux communautés autochtones et 250 000 aux collectivités locales, conformément aux Accords de Guyane signés en 2017.

### 3. L'EPFA Guyane, acteur clé pour surmonter les difficultés ?

**L'Opération d'Intérêt National (OIN)** est une grande opération d'urbanisme impulsée par l'État. Dans chaque zone identifiée comme prioritaire (périmètres OIN), l'EPFAG se charge d'élaborer un projet de développement urbain, d'acquiescer le foncier, et de l'aménager en collaboration avec les différentes parties prenantes (électrification, eau courante...). Il les redistribue finalement comme lots de terrains prêts à l'exploitation aux différents porteurs de projets (entreprises privées, particuliers, collectivités locales, bailleurs sociaux...). L'OIN doit permettre d'accélérer les projets d'aménagement, à travers une centralisation du processus de développement urbain.

Plus généralement, **le développement de l'Ouest guyanais semble souffrir d'un déficit en gestion du développement urbain**. Au sein des mairies et des intercommunalités, la gestion du sujet foncier est compliquée par le manque de personnels spécialisés pour traiter ces problématiques exigeantes en qualifications et en connaissances juridiques.

L'Établissement Public Foncier d'Aménagement de Guyane (**EPFAG**) est un acteur clé pour surmonter ces obstacles. Il est **chargé d'accompagnement technique et de maîtrise foncière pour les communes**. Il appuie : la ville de Saint-Laurent pour le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain et le programme « Action Cœur de Ville » ; Maripasoula dans la régularisation foncière de 250 occupations et dans la réorganisation du domaine public communal<sup>51</sup> ; et Mana pour la mise en place d'une procédure de régularisation d'habitants sans titres. Par ailleurs, il est chargé de mettre en œuvre l'Opération d'Intérêt National (cf. encadré ci-contre).

**Six périmètres OIN se trouvent à l'Ouest, une moitié à Mana et l'autre à Saint-Laurent, pour un terrain couvert de 1 782 hectares (31 % de l'OIN de Guyane)**. L'EPFAG a commencé en 2019 ses opérations de maîtrise foncière sur ces périmètres. En fin d'année 2019 seront établis les scénarii d'aménagement des zones OIN saint-laurentais et du périmètre « Charvein » à Mana. Les schémas directeurs suivront en 2020, avant l'aménagement opérationnel du foncier en 2020-2021.

**L'EPFAG fait face à des difficultés particulières sur l'Ouest**, car toutes les zones sont sujettes à des occupations illégales. Par ailleurs, 73 % du foncier des secteurs OIN de Charvein et de Saint-Laurent appartient à l'État. Les demandes d'attributions foncières ont été initialement ajournées en juin, au motif de l'absence de projet définitif d'aménagement. Puis, lors d'une commission d'attribution foncière tenue en octobre 2019, un avis favorable a été émis pour des cessions à Saint-Laurent au profit de l'EPFAG.

#### Zones urbaines de Saint-Laurent-du-Maroni. @EPFAG

DFP : Domaine forestier permanent

NPNRU : Nouveau programme national de renouvellement urbain

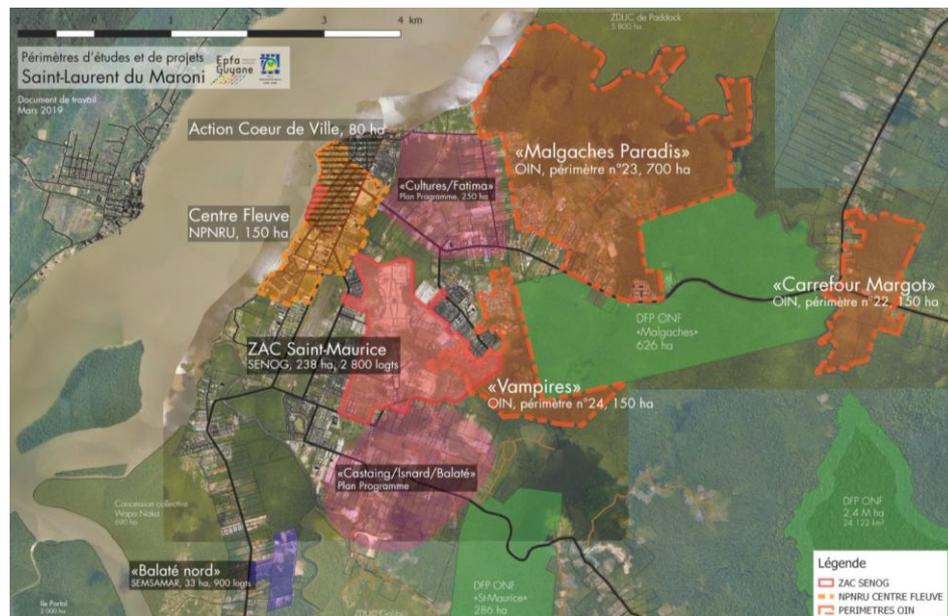
ONF : Office national des forêts

SEMSAMAR : Société d'économie mixte de Saint-Martin, bailleur social

SENOG : Société d'économie mixte du nord-ouest guyanais, service municipal d'urbanisme.

ZAC : Zone d'aménagement concerté

ZDUC : Zone de droits d'usages collectifs



<sup>50</sup> Avant 2017, les demandes de cessions onéreuses étaient traitées par France Domaine selon l'avis de la commune concernée. Les mairies ne transmettaient pas systématiquement leurs avis, ce qui bloquait les dossiers. À dire d'experts, environ 5000 dossiers de cessions onéreuses étaient en attente début 2017.

<sup>51</sup> L'EPFA s'occupe du recensement, des études foncières et socio-économiques, de la définition du prix de vente, des modalités de cession et des moyens de régulation du futur marché foncier. À Maripasoula, le domaine public communal n'était pas délimité. EPFA Guyane, rapport d'activité 2018.

## IV – La sphère publique : des moyens insuffisants face à un territoire exceptionnel

La gestion du vaste territoire de l'Ouest guyanais par la puissance publique n'est pas sans difficulté. Les collectivités locales sont pour la plupart endettées, et ont des problèmes importants de gestion, notamment au regard de la pression démographique. L'État assure ses services publics d'éducation, de santé, de logement et de sécurité en faisant face à la pression démographique, et à une population majoritairement allophone.

### 1. Des collectivités locales endettées qui connaissent des difficultés de gestion

Les collectivités locales de l'Ouest guyanais sont dans des situations financières délicates. **Entre 2012 et 2017, la dette totale des communes de l'Ouest guyanais a presque doublé**, alors que les dépenses d'investissement baissaient de 12 % et que les dépenses de fonctionnement croissaient de 31 %.

**La base fiscale des communes de l'Ouest est bien plus restreinte que dans le reste de la France entière.**

Les impôts locaux ne représentent respectivement que 7, 13 et 12 % des budgets de fonctionnement de Maripasoula, Mana et Saint-Laurent, contre une moyenne française entre 40 et 42 % pour des communes de populations équivalentes<sup>52</sup>. Ces difficultés budgétaires, qui concernent aussi la Collectivité Territoriale de Guyane, affectent fortement les services aux administrés. Les écoles primaires n'assurent pas de classe l'après-midi faute de cantines scolaires. Les transports en commun sont défaillants ou inexistant, et les équipements publics sont rares, alors que les besoins sont rendus plus lourds par la superficie atypique des communes.

Progression 2012-2017 des principaux postes	Communes de l'Ouest	CCOG
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>32%</b>	<b>27%</b>
<i>Impôt locaux</i>	30%	21%
<i>Dotation globale de fonctionnement</i>	19%	5%
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>31%</b>	<b>21%</b>
<i>Charge de personnel</i>	28%	70%
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>-9%</b>	<b>34%</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>-12%</b>	<b>-45%</b>
<i>Dépense d'équipement</i>	-15%	-80%
<b>Dette</b>	<b>94%</b>	<b>-63%</b>

Source : DGCL, données consolidées "Budget principal et budgets annexes"

Extrait de synthèse du rapport de la Cour des comptes sur la CCOG  
04/12/2018

« Les documents d'information financière et comptable de la CCOG, incomplets, imprécis, voire inexacts, n'apportent pas la sécurité attendue et ne garantissent pas la fiabilité des comptes présentés et de leurs annexes. Ils ne peuvent donc pas servir à l'ordonnateur, en tant qu'indicateurs de pilotage, essentiels pour une gestion efficiente d'une communauté appelée à exercer des compétences de plus en plus importantes. (...) Les faibles taux d'exécution des crédits enregistrés sur la période témoignent du ralentissement et de l'inertie progressive qui ont affecté la structure, alors que des fonds publics importants restaient mobilisables. (...) »

La CCOG se doit (...) de sortir de cet immobilisme contraire à l'intérêt général, d'autant plus qu'elle dispose des moyens financiers et des ressources humaines à la hauteur des projets engagés. »

**Ces difficultés se retrouvent au niveau du budget inter-communal** : la CCOG est mise en difficulté par sa dette, réduite néanmoins de 5,8 à 2,2 millions d'euros entre 2012 et 2017, et par l'augmentation de ses charges de personnels (+ 70 % sur la même période). Des problèmes de gestion ont également été relevés par la Cour des comptes dans son rapport de décembre 2018 (cf. encadré ci-contre).

### 2. Des services publics en tension

**L'État assure ses missions de service public en faisant face à des difficultés spécifiques sur le territoire.** La situation est rendue particulière par la rapidité de la croissance démographique, par le faible niveau de vie de la population, et par la fluidité des échanges sur le Maroni.

**L'Éducation nationale fait face au double défi d'une population allophone et en forte croissance.** Pour absorber les flux de nouveaux élèves, des bâtiments préfabriqués sont déployés pour agrandir les capacités d'accueil des écoles. Les établissements scolaires composent avec une surreprésentation des professeurs contractuels, causée par le manque d'attractivité du territoire et la sous-dotation en professeurs titulaires dans l'académie. En primaire, ils représenteraient 50 % de l'effectif, et 80 % dans le secondaire<sup>53</sup>. Le niveau scolaire de la population est faible : en 2015, seuls 26 % de la population avait un diplôme supérieur au brevet des collèges (contre 70 % dans l'Hexagone), et 13 % un niveau supérieur ou égal au baccalauréat (contre 46 % dans l'Hexagone). Les communes de la CCOG concentrent environ 40 % des jeunes de 11 à 17 ans recensés en Guyane, pour seulement 35 % des collèges et 31 % des lycées. En outre, à dire d'experts, la location de boîte aux lettres serait un phénomène répandu à Saint-Laurent, qui permet aux familles surinamaises d'être domiciliées en France et de scolariser leurs enfants en Guyane.

<sup>52</sup> DGCL, données consolidées « Budget principal et budgets annexes ».

<sup>53</sup> À dire d'experts, chiffres non confirmés par l'Éducation nationale qui n'a pas souhaité transmettre ses statistiques.



Nouveau CHOG. © Liova Romeo



Ancien CHOG. © David Fardel

**Remarquable de modernité dans le paysage de Saint-Laurent-du-Maroni, le nouveau Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais (CHOG), inauguré le 28 février 2019, est le premier employeur de la CCOG avec près de 1 000 salariés.** L'infrastructure de 140 millions d'euros attire notamment les patients étrangers qui peuvent s'y soigner gratuitement : sur l'ensemble des patients en 2018, 44 % sont étrangers hors Union européenne, et 40 % ne sont pas affiliés au système français d'assurance maladie<sup>54</sup>.

**Le CHOG souffre de la faible attractivité du territoire** (insécurité, offre de loisirs réduite, difficultés à trouver un logement...), ce qui provoque deux phénomènes : un roulement très important du personnel soignant<sup>55</sup> qui demande des contrats courts (3 à 6 mois) ; et une présence importante de médecins étrangers hors UE. Ouverte par une ordonnance en 2005, la possibilité de recruter des médecins non formés en Union européenne permet d'assurer la continuité des services. Leur contribution est essentielle, ils représentent 50 % des médecins du CHOG. Mais leur niveau de qualifications peut poser questions, dans la mesure où ils n'ont pas suivi le même cursus que les médecins formés en France.

**Dans le reste de la CCOG, l'accès au soin est plus difficile.** Par exemple, pour la commune de Mana (9 600 habitants), seuls les habitants du bourg, soit 25 % de la population, disposent d'une offre de soins adaptée aux besoins. Les deux tiers de la population n'ont pas d'accès potentiel aux soins de la médecine libérale. L'implantation d'un Centre Délocalisé de Prévention et de

Soins (CDPS) à Javouhey, offre un accès aux soins hospitaliers à une partie de ces personnes<sup>56</sup>. Les CDPS, tous rattachés au Centre Hospitalier de Cayenne, ont permis environ 178 000 consultations par an entre 2014 et 2016 dans toute la Guyane. Plus de la moitié de ces consultations ont lieu dans les communes de la CCOG : Maripasoula (18 %), Grand-Santi (15 %), Apatou (11 %), Papaïchton (8 %). Les CDPS dispensent des soins primaires et d'urgence. Ils sont chargés de traiter les pathologies les plus simples, pour les plus compliquées, ils peuvent saisir le Samu qui décidera d'un éventuel transfert hélicoptéré vers le centre hospitalier de Cayenne. Plus de 600 transferts vers un centre hospitalier du littoral en provenance des CDPS sont dénombrés chaque année (pas exclusivement en provenance des CDPS de la CCOG).

**La gendarmerie est confrontée à une situation exceptionnelle.** En plus de l'informalité omniprésente, un vol à main armée tous les deux à trois jours est à déplorer. Les forces de sécurité sont aussi mobilisées pour la lutte contre l'orpaillage illégal et le trafic de cocaïne. Ces activités vicient l'économie, en entraînant dans l'économie non déclarée les activités connexes (transport fluvial de marchandises, agriculture, commerce...). Par ailleurs, à dire d'experts, les forces de l'ordre du Suriname appliqueraient des réponses plus violentes face à la criminalité, ce qui rendrait la pression policière et judiciaire française moins dissuasive comparativement. La compagnie de gendarmerie peut compter sur 140 agents permanents (administratifs compris), et sur deux escadrons mobiles d'une cinquantaine de militaires chacun, l'un dédié à la mission HARPIE<sup>57</sup>, et l'autre pour la zone de sécurité prioritaire de Saint-Laurent. La situation est parfois sous vives tensions : ainsi, suite à un contrôle de gendarmerie qui a dégénéré, des heurts avec la gendarmerie menant à l'incendie de la sous-préfecture ont eu lieu en septembre 2016.

### 3. Des logements sociaux insuffisants

**Les droits en matière de logement s'appliquent avec difficultés dans l'Ouest guyanais.** En 2017, 211 logements sociaux ont été attribués, contre un stock de 1 459 demandes au 31 décembre 2017<sup>58</sup>. La CCOG bénéficiait de 25 logements sociaux pour 1 000 habitants en 2016, contre 64 pour 1 000 en moyenne sur l'ensemble de la Guyane<sup>59</sup>. Des efforts sont réalisés pour tenter de répondre aux besoins. En effet, le nombre de logements a augmenté de 17,5 % par an entre 2012 et

<sup>54</sup> Données internes au CHOG.

<sup>55</sup> 50 % des infirmiers sont renouvelés chaque année. 17 postes d'infirmiers étaient ouverts et non pourvus à la fin du mois de mai 2019.

<sup>56</sup> L'accès aux soins à l'épreuve des grands espaces guyanais : l'absence d'offre de soins s'accompagne de précarité, Insee ARS, novembre 2017.

<sup>57</sup> Lutte contre l'orpaillage illégal.

<sup>58</sup> Source : demande-logement-social.gouv.fr

<sup>59</sup> AUDEG, « Atlas 2017 du parc social », 2018.

2016, contre 5,4 % dans l'ensemble de la Guyane. La demande est fortement concentrée à Saint-Laurent-du-Maroni (93 % des demandes en attente), ce qui génère une forte pénurie.

**Par ailleurs, les bailleurs sociaux font face à deux problématiques majeures : un taux d'impayés particulièrement élevé, et des frais importants de réhabilitation des logements lors des changements de locataires.** Ce second phénomène peut poser la question de la cohérence des constructions avec l'environnement local et les usages des locataires. Depuis 2017, le coût moyen supporté par la SIGUY<sup>60</sup> pour la remise en état d'un logement est de plus de 3 100 euros<sup>61</sup>.

**La pénurie de logements est compensée par de l'habitat spontané et de l'autoconstruction.** Ainsi, approximativement entre 1 500 et 2 000 logements informels seraient construits par an, contre environ 600 logements formels par an. Les logements auto construits sont généralement de bonne qualité : seuls 26 % du bâti spontané de Saint-Laurent, et 16 % de celui de Mana se trouvent en secteurs potentiellement insalubres<sup>62</sup>. Pour profiter du savoir-faire de la population dans le domaine de la construction, l'EPFA Guyane mène un projet d'autoconstruction accompagnée à Saint-Laurent, via le futur Organisme de foncier solidaire (cf. encadré ci-dessus).

#### 4. Un cadre juridique peu adapté au niveau de développement

**L'Ouest guyanais présente un niveau de développement inférieur à celui du département pris dans son ensemble, et a fortiori à celui de la France hexagonale.** L'application sans adaptation de certaines politiques nationales amena par le passé des bouleversements dans le mode de vie de certaines parties de la population (cf. encadré ci-dessous).

[Les Alukus de Guyane à un tournant : de l'économie de subsistance à la société de consommation.](#)

*Bernard Delpech, 1993, Les Cahiers d'Outre-Mer, (182), 175-193. ISSN 0373-5834*

« En 1969, la réorganisation administrative de la Guyane française inclut le pays aluku dans l'espace départemental. (...) Depuis, cette région est directement concernée par l'ensemble des mesures de planification. Les Alukus ont changé de statut et, soumis au système juridique français, se sont retrouvés dès lors largement exposés aux influences de la modernité ainsi qu'aux emprises économique, politique et culturelle de la société créole, occidentalisée et urbanisée. **La mise en œuvre de la loi de décentralisation et l'institution en 1988 du "Revenu Minimum d'Insertion", en stimulant la monétarisation et en accroissant le pouvoir des élus locaux, a accéléré le processus d'assimilation** enclenché dans les années 1970 avec la départementalisation.

L'impact sur l'organisation et les valeurs culturelles de cette société apparaît considérable. **Ouvrant une brèche dans le système coutumier, la réforme — parfois appliquée dans une logique administrative rigide — a engendré de profondes perturbations, déstabilisant la base économique, transformant les mentalités, altérant les règles de vie collective.** Ces bouleversements, qui affectent — mais d'une manière moins radicale — l'ensemble des minorités ethniques de l'intérieur guyanais, ont suscité de vives réactions dans le milieu scientifique. »

**En tant que région française, la Guyane est régie par le principe de l'identité législative,** qui prévoit l'application de plein droit des textes nationaux. Son statut de collectivité d'outre-mer permet des adaptations dans trois domaines : le droit domanial, celui de la fiscalité et celui de la fonction publique. En dehors de ces domaines, le cadre législatif et réglementaire français s'applique.

**Celui-ci a évolué et s'est densifié en même temps que l'économie française prospérait.** Relativement au sous-développement de l'Ouest guyanais, cet écosystème normatif exigeant en démarches administratives peut apparaître très contraignant. En effet, une grande partie de la population est faiblement ou non diplômée (73 %), allophone<sup>63</sup>, étrangère (42 %), vit dans des logements non électrifiés (35 % des logements), ou en commune isolée (31 %). Pour celle-ci, se renseigner sur les obligations administratives, remplir des formulaires officiels ou déclarer des activités économiques peut se révéler difficile, voire impossible sans aide extérieure. **Le niveau élevé d'exigences administratives peut donc constituer un frein important au développement de l'économie formelle de la sous-région, et a contrario renforcer l'informalité.**

**Ce décalage entre les caractéristiques du territoire et les exigences administratives créent des besoins de services.** Des traducteurs sont mobilisés dans certaines organisations comme le CHOG, et l'activité informelle des écrivains publics se serait développée ces dernières années.

<sup>60</sup> Société Immobilière de Guyane (bailleur social).

<sup>61</sup> Données SIGUY.

<sup>62</sup> AUEDG « Urbanisation spontanée », novembre 2018.

<sup>63</sup> Ministère de la Culture, Langues et cité n° 29, septembre 2017.

## V – Les perspectives de développement du territoire

Pour faire face aux difficultés du territoire, la puissance publique se réorganise à différents échelons et investit. Les services déconcentrés de l'État seront regroupés en grandes directions dès janvier 2020, et installés partiellement à Saint-Laurent ; tandis que la CTG souhaite obtenir la gestion de secteurs clés pour le développement. À moyen terme, d'importants investissements dans les infrastructures scolaires devraient permettre d'augmenter le niveau moyen de qualification de la population. Celui-ci est clé pour améliorer la rentabilité des investissements privés. Des projets importants dans les secteurs de l'énergie et de la grande distribution sont aussi en cours de mise en place.

### 1. La sphère publique se réorganise

Dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État<sup>64</sup> en Guyane, 40 % des agents qui travaillent pour les administrations devraient progressivement être localisés à Saint-Laurent à partir de 2020. Les services vont aussi être réorganisés, avec l'émergence de cinq directions générales placées sous l'autorité du Préfet. Cette transformation devrait permettre d'améliorer l'action publique, notamment en matière de déblocage foncier. Des difficultés de recrutement pour affecter les agents à Saint-Laurent risquent cependant d'émerger, au vu de la faible attractivité du territoire, de la pénurie de logements, et de l'absence de main-d'œuvre qualifiée mobilisable sur place. Si ces difficultés sont surmontées, la nouvelle organisation permettra aux habitants de l'Ouest d'avoir un accès facilité aux services administratifs.

Par ailleurs, la CTG a effectué début 2019 une saisine du gouvernement afin d'obtenir la délégation de la gestion des sujets fonciers, de la pêche, de la biodiversité et du minier, tous décisifs pour le développement du territoire. Parallèlement à cette réorganisation des pouvoirs publics, d'autres services à la population pourraient être renforcés (chambre consulaire, organismes de soutien à la professionnalisation et à l'inclusion, services à la petite enfance...).

### 2. Vers un renforcement de l'accompagnement bancaire aux entreprises ?

L'activité privée formelle étant limitée, les banques qui traitent avec des entreprises sont territorialement peu présentes dans l'Ouest guyanais. Saint-Laurent est la seule commune bénéficiant d'agences LCL et BRED, banques commerciales pouvant consentir des prêts à la clientèle d'entreprises. La Banque Postale, présente dans toutes les communes sauf Saül, a fait des demandes d'agrèments pour être active sur le marché des entreprises. Sa présence pourrait permettre aux porteurs de projets localisés en communes isolées d'avoir des interlocuteurs de proximité. Par ailleurs, l'Ouest guyanais souffre d'un déficit de guichets bancaires, le territoire dispose de 20 % des guichets de la région, mais concentre 35 % de la population.

Dans le domaine du microcrédit, deux acteurs principaux se côtoient : l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) a un bureau à Saint-Laurent, et développe actuellement son activité avec une antenne à Maripasoula ; et l'association Initiative Ouest Guyane, liée à la chambre de commerce et à la CCOG, présente à Saint-Laurent. Ces organismes permettent aux porteurs de projets ne disposant pas de capital d'accéder au crédit. L'ADIE, organisme de microcrédits le plus important en Guyane, réalise la majeure partie de son activité dans l'Ouest. L'association a accordé 350 microcrédits professionnels en 2018 sur le territoire, plus que dans n'importe quelle autre intercommunalité guyanaise<sup>65</sup>.

### 3. D'importants investissements à venir

#### Des projets privés dans l'énergie et la grande distribution

Pour faire face à l'accroissement des besoins énergétiques, des investissements majeurs doivent être réalisés. Dans l'Ouest, une partie de la production électrique est issue de moyens de secours : des groupes électrogènes (d'une puissance cumulée de 12 MW) sont en service à Saint-Laurent-du-Maroni depuis février 2017. Ces moyens temporaires n'ont pas vocation à perdurer et doivent être remplacés par des capacités de production pérennes. Des projets existent (voir paragraphes suivants) afin de répondre à l'objectif de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de mars 2017 : la « mise en service d'un moyen de base à puissance garantie de 20 MW dans l'Ouest d'ici à 2023 en privilégiant les moyens de production à partir de sources renouvelables ».

Ainsi, à Mana, le groupe Hydrogène De France devrait créer la centrale électrique avec la plus grande capacité de stockage au monde (140 MW). La technologie photovoltaïque avec stockage d'hydrogène autoproduit permettrait de fournir une énergie propre et stable avec une puissance garantie de 10 MW. Cette centrale alimenterait l'équivalent de 10 000 foyers à partir de l'automne 2020, et ferait travailler une centaine puis une trentaine de personnes pour les phases de construction puis d'exploitation. L'investissement devrait s'élever à 90 millions d'euros. En outre, l'entreprise Volitalia devrait construire deux centrales hydroélectriques en 2020, à Maripasoula et Mana, pour un investissement total de près de 110 millions d'euros.

<sup>64</sup> Présentée au conseil des ministres du 28 août 2019.

<sup>65</sup> Données ADIE, en septembre 2019.

Par ailleurs, la SARA investit **120 millions d'euros pour un site multi-usage à Saint-Laurent**. Un appontement et un dépôt pétrolier seront mis en service en 2021. 2023 devrait connaître l'inauguration d'unités de vaporeformage, de stockage d'hydrogène, de culture de microalgues pour la production de biogaz, et de récupération de CO2 liquide.

Enfin, **deux investissements conséquents vont voir le jour dans le secteur de la grande distribution** à Saint-Laurent. Une galerie marchande Carrefour, qui devait initialement ouvrir fin 2018, a été retardée par une procédure juridique menée par l'association des commerçants chinois de la ville, dont l'activité est menacée par cette concurrence nouvelle. Le nouvel hypermarché devrait être accessible par pirogue pour desservir plus facilement les populations du fleuve. Face à la concurrence nouvelle, le groupe U qui dispose du supermarché de la ville, va investir pour créer un Hyper U. Les deux projets devraient permettre de générer de l'emploi dans les services, et de former de la main-d'œuvre à des métiers spécialisés (boucherie, boulangerie, traiteur...).

### La puissance publique investit pour mieux assurer ses services publics

Centre historique du bague, l'arrondissement de Saint-Laurent est aujourd'hui sous-équipé au niveau judiciaire. Un **pôle pénitentiaire et judiciaire** comprenant des tribunaux d'instance, de commerce et de grande instance, un conseil des prud'hommes, et une maison d'arrêt, va être construit sur la commune. L'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), chargée de réaliser le projet évalué à **160 millions d'euros**, a signé en 2018 une convention avec l'EPFAG pour la maîtrise foncière. La commune devrait accueillir de nouveaux magistrats et retrouver une population carcérale **à partir de 2024**, ce qui générera de l'activité et de l'emploi formel.

Un autre projet immobilier d'envergure est en cours à Saint-Laurent. Une **cité administrative** devrait voir le jour à **l'horizon 2024** également. Elle permettra de réunir les nouvelles administrations issues d'une réorganisation par décret des services déconcentrés de l'État en Guyane. Cet investissement de plus de **22 millions d'euros** sera bénéfique au secteur immobilier, par la construction du site même, mais aussi indirectement avec le besoin de logements induits.

**La croissance démographique implique également des investissements importants dans les infrastructures de transports**. La piste de l'aérodrome de Maripasoula, le ferry reliant Saint-Laurent à Albina et le pont de saut-sabbat sur la RN1 devraient tous bénéficier à moyen terme d'investissements de la CTG et/ou de l'État, pour un montant total avoisinant les 35 millions d'euros.

Public/Privé / Bailleurs	Maitre d'œuvre	Catégorie	Commune	Objet	Montant en M d'€	Démarrage des travaux
Bailleurs	SEMSAMAR	Logements	Saint-Laurent	Logements sociaux	24	T2 2020
Bailleurs	SEMSAMAR	Logements	Saint-Laurent	Logements sociaux	11,7	MT*
Bailleurs	SIMKO	Logements	Saint-Laurent	Logements sociaux	10,6	T4 2019
Privés	Volitalia	Infrastructures	Maripasoula	Centrale hydroélectrique	60	T1 2020
Privés	Volitalia	Infrastructures	Mana	Centrale hydroélectrique	47	T1 2020
Privés	HDF	Infrastructures	Mana	Centrale photovoltaïque	83	T1 2020
Privés	SARA	Infrastructures	Saint-Laurent	Réformateur de méthane	42,3	MT*
Privés	SARA	Infrastructures	Saint-Laurent	Appontement pétrolier	26,2	MT*
Privés	SARA	Infrastructures	Saint-Laurent	Dépôt pétrolier	20,4	2020
Public	DEAL	Infrastructures	Mana	RN1, Pont Saut-Sabbat	15	T3 2019
Public	APIJ	Infrastructures	Saint-Laurent	Centre pénitentiaire	111	2020
Public	APIJ	Infrastructures	Saint-Laurent	Cité judiciaire	50	2020
Public	Saint-Laurent	Infrastructures	Saint-Laurent	Alimentation eau potable	14,5	T4 2019
Public	CTG	Éducation	Saint-Laurent	Lycée	47,5	2020
Public	CTG	Éducation	Maripasoula	Lycée	40	T4 2019
Public	CTG	Éducation	Saint-Laurent	Collège	22	Démarré
Public	CTG	Éducation	Grand Santi	Collège	11	T3 2020
Public	CTG	Éducation	Saint-Laurent	Collège	10,4	Démarré

Source : CEREC, les montants et dates de démarrage des travaux sont des estimations

\* MT: moyen terme

Investissements à venir d'un montant supérieur à 10 millions d'euros.

#### 4. De forts besoins de formations

**Les faibles qualifications et la rapidité de la croissance de la population rendent nécessaire le déploiement de nouvelles infrastructures scolaires.** Deux lycées, l'un à Saint-Laurent, l'autre à Maripasoula (cf. photo du projet ci-dessous), ainsi que trois collèges (un à Grand-Santi, les deux autres à Saint-Laurent) vont être créés à court terme. Deux écoles primaires vont également voir le jour à Saint-Laurent. Enfin, des rénovations et agrandissements vont concerner les collèges de Papaïchton et Apatou. Au total, près de **150 millions d'euros d'investissements** (dont 45,4 M€ du plan d'urgence) seront mis en place.



Futur lycée de Maripasoula. ©DHA.

**Le territoire bénéficie de très peu de formations post-baccalauréat.** Seules cinq mentions de diplômes de BTS peuvent s'acquérir dans la sous-région, dont deux à Mana, commune éloignée du bassin de vie du Maroni. Les autres possibilités de formations sont constituées des antennes saint-laurentaises de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation. Pour remédier à ce manque d'opportunités académiques, l'Université de Guyane devrait se déployer à Saint-Laurent à moyen terme, et accueillir différentes formations adaptées aux besoins du territoire. Le troisième comité de pilotage a eu lieu en juin 2019, et s'est conclu sur le lancement de la dernière phase d'étude, en vue de la modification du schéma directeur du développement de l'université.

**Sans la mise en place d'un large plan de montée en compétences, l'impact des investissements sur l'emploi local et la croissance risque d'être restreint.** Il dépendra de la capacité des entreprises à trouver de la main-d'œuvre qualifiée ; or celle-ci est rare dans l'Ouest guyanais. Les acteurs économiques risquent de devoir mettre en place des solutions couteuses : faire venir des personnes qualifiées depuis l'extérieur du territoire, ou mettre en place des parcours de formation pour les recrues locales. Par ailleurs, les entreprises de formation professionnelle qui interviennent dans l'Ouest guyanais proposeraient des services inadaptés à la maîtrise précaire du français, et à la faible culture d'entreprise de la population. Pour faire face à la faible employabilité de ses inscrits, Pôle emploi met en place des formations pour améliorer les compétences de base et le savoir-être en milieu professionnel.